



Reclamation d un arriéré de 2008

Par **tchou000**, le **05/01/2012 à 21:02**

Bonjour,rnrnJe me permets de vous solliciter pour la demande suivante :rnAprès réception de mon relevé concernant le paiement de mes loyers par courrier suivi d un recommandé, mon agence me réclame un arriéré de loyer de 2008. En demandant par mail le détail de mon compte, l agence me réponds que ce serait août 2008. Cela fait 10 ans que je suis locataire et j ai tjrs payé mon loyer en tant et en heure à cette même agence. Après vérification de mes relevés bancaires de mai à septembre 2008, les cheques ont bien été debites chaque mois.je leur ai donc répondu par recommande avec ledétail les numéro de cheques et leur date d encaissement. Je leur ai donc demander de verifier aupres de leur banque et leur saisie. Il ont répondu par mail qu ils comprennent la situation mais que ils n ont que 3 cheques encaissés sur 4 ds la période mai à août 2008. Je leur est redemande par mail lequel exactement il leur manque pour demandé une copie du chèque de ma banque qui est une demande payante. rnJ aurais besoin de savoir quel recours je peux avoir ? Ont t ils le droit de me reclamer un arriéré de 4 ans passé ?rnMerci pour ces renseignements.rnLaure

Par **cocotte1003**, le **06/01/2012 à 08:29**

Bonjour,oui l'agence peu vous demander des arrierés sur vos loyers (indexation comprise) et les charges sur les 5 dernieres années, cordialement